DLP 26-6-86075871

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

STATION CHAMPAGNE-ARDENNE

Départements : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

62, avenue Nationale - La Neuvillette
B.P. 1154 - 51056 REIMS CEDEX
Téléphone : 26.09.06.43

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Abonnement annuel :

Edition A ou B : 150 F.
Edition A + B : 285 F.



DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

BULLETIN N° 14 du 6 JUIN 1986

LES TEMPERATURES FRAICHES RALENTISSENT LE DEVELOPPEMENT DE LA VEGETATION ET SONT PEU FAVORABLES A UNE BONNE ACTION DES FONGICIDES.

CEREALES

Cnéphasia :

Visitez rapidement vos parcelles.

C'est le dernier moment pour intervenir: traitez rapidement si le seuil est atteint.

Seuil : céréales de printemps : 1 talle/20.
céréales d'hiver : 1 talle/10.

BLE

épiaison en cours.

Maladies :

Les maladies de pied ont peu évolué.

La septoriose est localement active dans les secteurs les plus chauds (Perthois).

L'oïdium n'est pas favorisé par les températures fraîches.

La rouille brune n'a toujours pas été signalée.

Préconisations :

Les conseils de notre dernier bulletin restent d'actualité : dans la plupart des parcelles, une protection à base de produits de contact sera suffisante. Réservez les produits "haut de gamme" aux parcelles touchées par la septoriose ou l'oïdium sur la 3ème feuille en partant du haut de la plante.

Pucerons :

Les conditions météo actuelles leur sont très défavorables. **NE PAS AJOUTER D'INSECTICIDE AU TRAITEMENT FONGICIDE.**

Cécidomyies :

Le blé est sensible de l'épiaison à la fin floraison.

Les conditions favorables à cet insecte sont un temps calme, sans vent, une température élevée et forte hygrométrie de l'air.

N'intervenez que si vous observez des insectes sur les épis (position de ponte).

Pas de risque actuellement.

P.1.159

Imprimerie du S.R.P.V. Champagne-Ardenne. Le Directeur Gérant J. BOUCHET. CPPAP n° 529 AD (C SPV 1984)
IMP. E. EPPE - TROYES "Toute reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation".

ORGE de PRINTEMPS 2 noeuds à gonflement.

Oïdium, Rhynchosporiose et Helminthosporiose sont bien implantés localement.

Une intervention sera à réaliser si une des maladies est présente sur les étages intermédiaires.

COLZA

fin défloraison dans les parcelles les plus tardives.

Insectes :

Fin de risque. Ne plus traiter.

Alternaria :

L'alternaria est défavorisée par les températures actuelles. La maladie reste cantonnée aux feuilles de la base, très rarement sur les feuilles intermédiaires (parcelles n'ayant reçu aucun traitement).

Préconisations :

* Dans la grande majorité des situations le traitement ne se justifie pas encore.
* Seules les parcelles n'ayant reçu aucun fongicide, avec présence de la maladie sur les étages supérieures sont à protéger.

MAIS 4 feuilles.

Désherbage :

Attention aux conditions d'application des désherbants à base de 2,4 D.

Intervenir sur végétation poussante.

Ne pas dépasser 250 g de matière active/ha.

POIS début floraison.

Des taches sur feuilles de type "anthracnose" avec une bordure graisseuse sont trouvées depuis le début de cette semaine. Ces symptômes ne sont pas dûs à un champignon.

Des déformations de boutons floraux et des plantes ramifiées sont signalées dans quelques situations. Le diagnostic de ces problèmes est en cours. Une origine parasitaire semble peu probable.

Pas de tordeuses capturées, anthracnose rare et botrytis absent.

Le mildiou rencontre des conditions météo favorables. Les parcelles non protégées par un traitement de semences sont à surveiller en priorité.

Nous disposons de peu de référence sur l'efficacité des traitements antimildiou en végétation.

Reportez-vous au tableau ITCF - FNAMS-SPV pour le choix des produits.

BETTERAVES

Des attaques d'atomaires sont toujours signalées.

Des dégâts de pied noir sur racines sont observés. Il n'existe pas de traitement de rattrapage.

Les premiers pucerons noirs sont trouvés en culture. Visitez les parcelles qui n'ont pas reçu d'insecticide au semis et les semis les plus précoces.

Intervenir si vous comptez :

- 1 puceron noir pour 2 betteraves.
- 1 puceron vert pour 10 betteraves.

TOURNESOL

Stade 4 à 6 feuilles.

Les symptômes de phytotoxicité des désherbants continuent. Ces décolorations devraient disparaître avec le retour d'un temps plus clément.

POMME DE TERRE

Mildiou :

La première tache sur tas de déchets a été trouvée le 30 MAI à Mailly le Camp (10).

Les conditions climatiques actuelles sont peu favorables au champignon, mais des contaminations locales peuvent se produire.

Assurer une protection à base de produit de contact sur les parcelles les plus précoces.

Pois			ITCF Février 1986 Traitement en végétation			FNAMS
Mildiou	Botrytis	Anthracnose	SPECIALITES COMMERCIALES	Firme	Matières actives et concentrations en % poudre g/l liquide	Dose/ha en g de m.a. kg ou l de p.c.
+	+	+ *	nombreuses spécialités		mancozèbe	2000
–	+	–	RONILAN	BASF	vinchlozoline 50	1,5
–	+ *	–	SUMISCLEX L ou PM	Sopra	procymidone 50 ou 500	1,5
+	+	++	nombreuses spécialités		carbendazime + manèbe	250 + 2000
+	+ *	++ *	EPIDOR P	La Quinoléine	carbendazime 6,7 + mancozèbe 53,3	3,75
+	+ *	++ *	PELTAR	Procida	méthylthiophanate 25 + manèbe 50	3
+	++ *	++ *	CERECLAIR	Du Pont de Nemours	carbendazime 100 + chlorothalonil 550	2
+	++ *	++ *	BRAVO PLUS	Sipcam	carbendazime 100 + chlorothalonil 550	2
+	++ *	++ *	B.T.F.	Pépro	carbendazime 30 + folpel 430 + thirame 230	3,5
+	+	++ *	BLEDOR 3L ou PM	R.S.R.	carbendazime 20 + manèbe 160 + soufre 600	12,5
+	+	++	SPORTAK MZ	Schéring	prochloraz 450 + mancozèbe 455	1 + 3,5
+	+	..	FOLGAN	Du Pont de Nemours	carbendazime 6,7 + folpel 50	3

* Produits autorisés à la vente.
- Efficacité insuffisante ou inconnue.
+ Efficacité moyenne
++ Bonne efficacité.

AMÉNAGEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA POURRITURE GRISE DE LA VIGNE EN 1986

Cette note a été rédigée par un groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Agronomique de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (ITV), du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (CIVC), de la Station Viticole de Cognac et du Service de la Protection des Végétaux (SPV).

L'utilisation intensive de spécialités commerciales à base d'imides cycliques, KIDAN et ROVRAL (iprodione), SUMISCLEX (procymidone), RONILAN, RONILAN SP et SILBOS T (vinchlozoline), provoque le développement de souches résistantes de Botrytis cinerea qui sont à l'origine de réductions d'efficacité dans la pratique.

Dans les vignobles les plus touchés par la résistance, la limitation du nombre d'interventions avec ces produits, voire même leur abandon depuis plusieurs années, a entraîné une **réduction notable des fréquences de souches résistantes.**

LA RÉSISTANCE EN 1985

Les résultats de l'enquête réalisée cette saison permettent de classer les vignobles de la façon suivante :

- **Vignobles concernés par la résistance**
  - Dans les régions où l'emploi des imides cycliques a été formellement déconseillé depuis 2 ans (en CHAMPAGNE et dans l'YONNE), une diminution générale de la résistance a été constatée avec toutefois des disparités par secteur.
  - Dans les régions où un emploi modéré des imides cycliques a été maintenu, la résistance a pu parfois régresser (BOURGOGNE), se maintenir, voire même progresser dans certaines parcelles, dès que l'on a dépassé un traitement (ALSACE, VAL DE LOIRE et BEAUJOLAIS).
- **Vignobles peu ou pas concernés par la résistance :** COGNAC, AQUITAINE, MIDI-PYRENEES, LANGUEDOC-ROUSSILLON, CÔTES DU RHÔNE, PROVENCE-CÔTE D'AZUR ET CORSE

Toutefois, dans ces vignobles, **quelques rares parcelles** régulièrement attaquées et traitées plusieurs fois par an avec ces produits, **ont présenté des fréquences élevées de souches résistantes**, accompagnées d'une réduction d'efficacité.

PRÉCONISATIONS POUR 1986

Nos préconisations ont pour objectifs :

- de limiter, par un ensemble de mesures prophylactiques et chimiques, le développement de la maladie.
- d'éviter une progression de la résistance aux imides cycliques par une stratégie de lutte chimique adaptée.

MESURES PROPHYLACTIQUES

- Limiter la vigueur (exemple : diminuer les apports d'azote).
- Favoriser l'aération au niveau des grappes (exemple : éviter l'entassement des feuilles autour des grappes, pratique de l'effeuillage).
- Traiter préventivement contre les tordeuses (2ème et 3ème génération).
- Lutter contre l'oïdium pour éviter l'éclatement des baies.
- Lutter contre le mildiou avec des produits actifs sur la pourriture grise (sels de cuivre, folpel, captafol, dichlofluanide).

STRATÉGIE DE LUTTE CHIMIQUE

- **Vignobles concernés par la résistance**

– Stratégie sans imide cyclique

Aucun vignoble n'est concerné en totalité par cette stratégie, mais dans chacun d'eux, il existe des secteurs ou des parcelles dans lesquels la résistance, encore fortement implantée en 1985, risque de rendre inopérante l'utilisation de ces produits en 1986. Cette préconisation s'applique tout particulièrement aux parcelles ayant reçu les années précédentes plus d'un traitement par saison.

Les mesures prophylactiques déjà citées prennent ici plus qu'ailleurs toute leur importance. Elles seront complétées par des interventions spécifiques (traitements localisés sur les grappes) qui seront appliquées aux stades de la méthode standard. On utilisera les produits suivants :

BASULTRA (4 kg/ha) ; BTF (3,5 l/ha) ; CODICAP (3,5 kg/ha) ; EUPARENE (4 kg/ha) ; MYCODIFOL (5 l/ha) ; ORGANIL 648 (5 kg/ha) ; QUINARIS M (3 kg/ha)

Ainsi que toutes spécialités apportant une dose élevée de folpel (2000 g/ha), seul ou en association avec du cuivre.

– Stratégie avec un traitement imide cyclique

Dans les autres situations, qui n'ont reçu aucun traitement, ou un traitement unique en 1985, **il est impératif de n'effectuer qu'une seule application avec ce type de produit, en 1986.** Ce traitement doit s'insérer dans un programme de lutte anti-botrytis comportant d'autres interventions spécifiques avec les produits conventionnels cités précédemment.

Il est possible, que, dès 1986, une seule application, réalisée sur l'ensemble d'un vignoble notamment en CHAMPAGNE et dans l'YONNE, aboutisse de nouveau à une certaine augmentation de la résistance. Les viticulteurs doivent être conscients qu'aucune solution définitive n'a été trouvée ; **la décision d'utiliser à nouveau un imide cyclique comporte donc un risque quant à l'efficacité de ces produits au cours de l'année suivante.**

- **Vignobles peu ou pas concernés par la résistance**

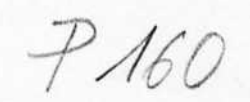
Dans ces situations, il est préférable de ne pas dépasser deux traitements imides cycliques par saison afin de limiter la sélection de souches résistantes.

En raison de l'hétérogénéité des situations au sein de la plupart des vignobles, les Stations d'Avertissements Agricoles s'efforceront de fournir des informations régionalisées, sur le choix des produits cités dans cette note et sur les dates à retenir pour leur utilisation notamment pour la stratégie faisant appel aux imides cycliques.

Il est en effet nécessaire de raisonner la réduction des traitements avec ce type de fongicides et de choisir la période la plus judicieuse aux applications.

Les viticulteurs doivent être bien conscients du danger actuel que représente la résistance, car en l'absence de produits de remplacement ayant un haut niveau d'efficacité, la lutte chimique contre la pourriture grise ne pourra être qu'imparfaite.

MARS 1986



LA LUTTE ANTI-BOTRYTIS EN 1986

DANS LE VIGNOBLE CHAMPENOIS

Le 9 avril dernier, des Ingénieurs du C.I.V.C. et du S.R.P.V. ont communiqué à des représentants des firmes phytosanitaires (B.A.S.F., RHODIAGRI, SOPRA, PROCIDA, et de la distribution (C.A.P.A.V., C.A.V.E., C.S.G.V., COOPERATIVE AGRICOLE et VITICOLE de VERTUS, Ets COMPAS, Ets DUCANCEL, S.I.C.A.M.A Ets LIMARE), la situation du vignoble champenois en matière de résistance du Botrytis de la vigne aux fongicides de la famille des imides cycliques (ou dicarboximides), c'est-à-dire aux spécialités commerciales suivantes : Kidan, Ronilan, Rovral, Silbos T, Sumisclex.

La fréquence moyenne des souches résistante a diminué fin 1985, elle est voisine de 30 %, alors qu'elle atteignait 50 % fin 1984.

Mais cette fréquence moyenne varie dans des proportions importantes selon les zones viticoles, les parcelles, en fait de 0 % à plus de 90 %.

En fonction de ces données, les préconisations suivantes pour la lutte anti-Botrytis ont été formulées. L'ensemble des participants à cette réunion y a souscrit :

1) utilisation, de préférence, lors des traitements anti-mildiou de fongicides ayant une action secondaire sur le Botrytis.

2) réalisation aux quatre stades de la méthode standard, de traitements spécifiques dirigés contre le Botrytis, avec l'un des produits suivants :

Basultra : 4 Kg/ha. BTF : 3,5 l/ha. Codicap 3,5 Kg/ha. Euparène : 4 Kg/ha. Mycodifol 5 l/ha. Organil 648 : 5 Kg/ha. Quinaris M 3 Kg/ha.

ainsi que toutes spécialités apportant une dose élevée de folpel (2000 g/ha), seul ou en association avec du Cuivre.

Les quatre stades de la méthode standard sont :

. stade A : chute des capuchons floraux.
. stade B : fermeture de la grappe.
. stade C : tout début de la véraison.
. stade D : 3 semaines avant la date probable des vendanges.

Pour ces traitements spécifiques, les appareils devront être réglés de manière que la pulvérisation touche principalement les grappes.

3) dans les parcelles qui n'ont pas reçu de fongicides à base d'imides cycliques depuis plusieurs années, et dont l'environnement se trouve dans une situation identique, un seul traitement avec Kidan, Ronilan, Rovral, Silbos T ou Sumisclex pourra être envisagé avec un espoir raisonnable d'améliorer l'efficacité, sans qu'elle atteigne toutefois un niveau comparable à celui obtenu antérieurement.

Il devra être réalisé entre les stades B et C de la méthode standard, à une date qui sera déterminée en collaboration entre le C.I.V.C. et le S.R.P.V., et qui sera précisé en temps opportun dans les Bulletins Techniques des Avertissements Agricoles, et par télématique (Télétel 3 - code EDIMK, région Champagne-Ardenne - code 03 : choisir culture vigne).

Dans ces parcelles, l'imide cyclique se substituera aux fongicides énumérés au paragraphe 2.

Le traitement devra être spécifique et les appareils seront réglés en conséquence.

Il est rappelé aux viticulteurs que :

1) l'emploi d'imides cycliques dans des parcelles traitées au cours des années précédentes avec ce type de fongicide, donc en situation de résistance, n'améliorera pas l'efficacité de la lutte anti-Botrytis. Il aura pour seul résultat de faire remonter la fréquence des souches résistantes.

2) Tout abus en matière d'utilisation de ces fongicides conduira irrévocablement à faire remonter la fréquence des souches résistantes à la fin de 1986 à un niveau au moins comparable à celui de fin 1984 et compromettra sérieusement, de ce fait, les perspectives de lutte contre ce champignon pour ces prochaines années.

3) Nous ne disposons toujours pas de moyen de lutte contre le Botrytis, d'efficacité comparable à celle qu'avait les imides cycliques avant que les phénomènes de résistance ne se manifestent, et la mise sur le marché d'une nouvelle molécule efficace reste aléatoire.

La Station d'Avertissements Agricoles "Champagne-Ardenne" rappellera ces préconisations et donnera les indications de traitement en temps opportun.